

Date d'émission 07-juin-2024

Date de révision 9-janv.-2025

Numéro de révision 3

1. Identification**Identificateur de produit****Nom du produit** Xtended Life Formula - Antifreeze and Coolant**Autres moyens d'identification****Code(s) du produit** ED0003022950-S, ED0003022960-S, ED0003022980-S, ED0003023050-S,
ED0003023060-S**N° ID/ONU** UN3082**Synonymes** Aucun**Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation****Utilisation recommandée** Liquide de refroidissement**Restrictions d'utilisation** Éviter la formation de brouillards**Données du fournisseur de la fiche de sécurité****Fabriqué pour**Discovery Energy, LLC
200 Twin Oaks Road
Kohler, WI 53044 USA
T: 1-800-544-2444**Numéro de téléphone à composer
en cas d'urgence****Numéro de téléphone en
cas d'urgence** "CHEMTREC: aux États-Unis et au Canada: 1-800-424-9300
À l'extérieur des États-Unis et du Canada: +1 703-741-5970
(Appels collectifs acceptés) 24/7"**2. Identification des dangers****Classification**

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage**Attention****Mentions de danger**

Nocif en cas d'ingestion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Rein.



Conseils de prudence - Prévention

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.

Conseils de prudence - Réponse

Consulter un médecin en cas de malaise.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Ethane-1,2-diol	107-21-1	30-60

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Apports chimiques

La classification comme cancérigène ne s'applique pas car il peut être établi que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Contact avec la peau

Laver la peau à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins

médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut causer une irritation temporaire des yeux. Peut causer un inconfort gastro-intestinal s'il est consommé en grandes quantités. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles. Les symptômes d'une surexposition comprennent des vertiges, des maux de tête, de la fatigue, des nausées, une perte de conscience et des difficultés respiratoires.

Effets d'une exposition Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Rein.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés La pulvérisation d'eau, le dioxyde de carbone (CO₂), une poudre extinctrice, une mousse anti-alcool. Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

Dangers particuliers associés au produit chimique Si les récipients sont chauffés, ils peuvent éclater ou exploser à cause d'une accumulation de pression. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité à la décharge électrostatique Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements. S'assurer une ventilation adéquate.

Pour les intervenants d'urgence Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13). Nettoyer la surface contaminée à fond. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Références à d'autres sections	Pour plus d'informations, voir: Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; Section 12: Données écologiques; Section 13: Données sur l'élimination du produit.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec le produit utilisé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver à fond après manutention.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas réutiliser les contenants vides. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Consulter la Section 10 pour plus de renseignements. Protéger contre tout dommage physique.
---------------------------------	---

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH	
Éthane-1,2-diol 107-21-1	TWA: 25 ppm vapor fraction STEL: 50 ppm vapor fraction STEL: 10 mg/m ³ inhalable particulate matter, aerosol only	(vacated) Ceiling: 50 ppm (vacated) Ceiling: 125 mg/m ³	-	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Éthane-1,2-diol 107-21-1	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ Ceiling: 50 ppm	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	Ceiling: 50 ppm Ceiling: 127 mg/m ³

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Éthane-1,2-diol	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³

Nom chimique	Nunavut	Ile-du-Prince-Edouard	Saskatchewan	Yukon
Éthane-1,2-diol	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm STEL: 50 ppm STEL: 10 mg/m ³	Ceiling: 100 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 250 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 20 mg/m ³ STEL: 125 ppm STEL: 325 mg/m ³

Limites d'exposition professionnelle biologique Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage S'il existe un risque de contact : Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains S'il existe un risque de contact : Porter des gants appropriés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier.

Protection de la peau et du corps S'il existe un risque de contact : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé le produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	Liquide
Couleur	Rouge
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible

Propriété

pH

Point de fusion / point de congélation

Point initial d'ébullition et plage d'ébullition

Point d'éclair

Taux d'évaporation

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Pression de vapeur

Densité de vapeur relative

Valeurs

142.8 °C / 289.04 °F

Remarques • Méthode

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Méthode Cleveland en vase ouvert

Aucune donnée disponible

Densité relative	1.0750	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune donnée disponible
Solubilité(s)		Aucune donnée disponible
Coefficient de partage		Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation		Aucune donnée disponible
Température de décomposition		Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	2.23 cSt @ 40 °C	ASTM D445
	0.73 cSt @ 100 °C	
Viscosité dynamique		Aucune donnée disponible
<u>Autres renseignements</u>		
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible.	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible.	
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible	
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible	
Teneur en COV	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique du liquide	Aucun renseignement disponible	
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible	

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec les yeux	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Nocif en cas d'ingestion. (sur la base des composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut causer une irritation temporaire des yeux. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une irritation de la peau ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles. Peut causer un inconfort gastro-intestinal s'il est consommé en grandes quantités. Les symptômes d'une surexposition comprennent des vertiges, des maux de tête, de la fatigue, des nausées, une perte de conscience et des difficultés respiratoires.
-----------	---

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) 833.30 mg/kg

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Éthane-1,2-diol	> 10000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat) 6 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le fournisseur déclare qu'il peut être démontré que la ou les substances contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO mesuré selon la méthode IP 346.

Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérigène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Éthane-1,2-diol 107-21-1	Not listed	A4	Not listed	Not listed

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration En raison de la viscosité, ce produit ne présente pas de danger d'aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ethane-1,2-diol 107-21-1	EC50: 6500 - 13000mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =41000mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14 - 18mL/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =27540mg/L	-	EC50: =46300mg/L (48h, Daphnia magna)

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Éthane-1,2-diol - 107-21-1	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :.

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Quantités à déclarer de substances très dangereuses	Quantité à déclarer (RQ)
Éthane-1,2-diol 107-21-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65:

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Éthane-1,2-diol - 107-21-1	Developmental

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Éthane-1,2-diol 107-21-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers particuliers -
HMIS	Risques pour la santé * 2	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë

CL50 : Concentration létale 50

DL50 : Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation de la peau
+	Sensibilisants		

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique
Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 07-juin-2024

Date de révision 9-janv.-2025

Note de révision Spécifique au client.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique